



Date de convocation : 28/04/2023

Date d'affichage de la convocation : 28/04/2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

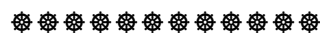
COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 9 mai 2023

L'an deux-mil vingt-trois, le neuf mai à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pruillé le Chétif, sous la présidence d'Isabelle Leballeur, Présidente.

Présents : BARRIER Jean-Louis, BLANCHET Catherine, CARRIERE Samia, DULUARD Nathalie, HERMAN Audrey, JOUANNY Pascal, LEBALLEUR Isabelle, L'HELGUEN Patrick (suppléant de BRETEAU Franck), MAHE François, MOULIN Delphine, VIAUD Leslie, ROBIN Murielle

Absents : BRETEAU Franck, POLLEFOORT Maurice, POULAIN Dominique, PIRON Laurence.

Secrétaire de séance : BARRIER Jean-Louis



A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 9 mars 2023,
- Point sur les différents services et activités estivales,
- Point sur l'ouverture de l'ALSH de Chaufour Notre Dame et de la restauration,
- RH : Tableau des effectifs (délibération),
- RH : Modification délibération RIFSEEP (délibération),
- RH : Modification délibération poste directrice des ALSH (délibération),
- RH : Ouverture poste CDD des mercredis (délibération)
- EJ : Adhésion jeunesse (délibération),
- EJ : Modifications du règlement intérieur de l'ALSH (délibération),
- BUDGET 2023 : points à revoir (délibération),
- BUDGET : Décision modificative n°1 : provisions pour titres annulés (délibération),
- Décisions prises en vertu d'une délégation du comité syndical :
 - Contrat d'accroissement d'activité CDD mercredis
- Questions diverses.

12 présents, 12 votants sur les 15 membres en exercice. Le quorum est atteint.

Jean-Louis BARRIER est désigné secrétaire de séance. Le compte-rendu du comité syndical du 9 mars 2023 est validé par tous les élus présents.

OBJET : POINT SUR LES DIFFERENTS SERVICES

Enfance Jeunesse

La commission enfance jeunesse s'est réunie le 3 avril 2023 et a fait le bilan sur les différentes actions proposées pendant les vacances de février.

L'accueil de loisirs, les tickets sport ainsi que le séjour neige ont connu un pic de fréquentation par rapport à la même période en 2022.

Les familles ont exprimé leur pleine satisfaction quant au séjour neige. Concernant les tickets sport, 48 jeunes ont participé aux différentes activités. Le système de navette a été apprécié tant par les jeunes que par les parents que ce soit en journée, en soirée ou pour les différentes activités.

149 enfants ont pu profiter des services de l'accueil de loisirs pendant les 2 semaines de vacances. Face à l'afflux des inscriptions, 5 familles n'ont pas pu être accueillies dans le groupe des enfants de moins de 6 ans la première semaine des vacances.

Concernant le projet de séjour ados de cet été en Autriche, l'objectif de 10 inscriptions n'est pas atteint. Le projet est donc de ce fait compromis. En outre, rien n'a été réservé et les places ne sont à présent plus disponibles.

Le séjour pré-ados aura lieu du 8 au 15 juillet aux Sables d'Olonne. Il a été proposé à 24 enfants de 11 à 14 ans. Il affiche complet.

3 mini-camps sont proposés. L'un à Brulon pour les 6-11 ans, deux à Spay simultanément pour les 4-6 ans et les 6-11 ans.

Contrairement à l'année dernière et au regret de certaines familles, il n'y a pas eu de proposition de mini camp en août.

L'association Familles Rurales organise un accueil de loisirs de 3 semaines en juillet à Chaufour Notre Dame.

Tous les recrutements des animateurs des différentes activités estivales sont réalisés. Des retours très positifs sont parvenus quant à la qualité pédagogique de l'équipe du Bocage Cénomans.

Petite enfance

La commission d'attribution des places s'est réunie pour l'accueil de septembre. 11 places ont été accordées sur les 17 demandes pour 7 bébés, 3 grands et 1 enfant d'âge moyen dont : 3 enfants de Pruillé le Chétif, 5 enfants de Trangé, 1 enfant de Fay et 2 enfants de Saint Georges du Bois. 6 familles ont été refusées : 3 d'entre elles ont trouvé une assistante maternelle, les 3 autres sont accompagnées par le relais petite enfance dans leurs recherches.

Les passerelles 2023 sont mises en place conjointement par Mathilde Grandin, Claire Dezafit et les institutrices. 2 rendez-vous sont prévus pour les familles : le premier aura lieu courant juin dans chaque école où les animatrices du RPE et les institutrices accueilleront à tour de rôle les parents et les enfants. Un second rendez-vous sera organisé le samedi 8 juillet dans la cour du multi-accueil pour un temps convivial « café croissant des passerelles ».

L'atelier d'éveil musical est proposé sur 6 séances de 45 minutes animées par Nathalie Tomczyk, professeur à l'école de musique de Saint Saturnin. Les 6 séances ont regroupé 59 enfants, 10 parents et 16 assistantes maternelles.

Mathilde aimerait poursuivre ce partenariat avec l'école de musique de Saint Saturnin.

La p'tite parent'aise du samedi est victime de son succès. La jauge initialement prévue à 6 familles a dû être revue à la hausse. Les familles reviennent. De nombreux échanges entre parents se mettent en place durant les séances. Certaines thématiques émergent : telles que le sommeil chez l'enfant et la séparation.

Ce succès est valorisant pour le personnel. La bonne entente entre Mathilde et Claire est soulignée.

Les ateliers du p'tit rat conteur sont animés par Claire environ tous les deux mois, les thèmes sont variés. Les ateliers sont complets à chaque rencontre.

Le café des parents prend ses marques et la seconde édition consacrée à la gestion de la colère et des émotions a été riche d'échanges. 4 familles ont demandé à aborder le thème des parents séparés/divorcés. Il est envisagé d'intervertir le prochain thème dédié initialement au cadre pour accéder à cette demande.

Communication

Refonte des logos : Trois devis entre 450 € et 2000 € ont été proposés par trois prestataires.

Communication jeunesse : La diffusion des supports de communication des tickets sport auprès des jeunes questionne en l'absence de structures du secondaire sur le territoire. Antoine Boudin et Louise Lelièvre sont allés à la rencontre des jeunes à la sortie des bus scolaires sur les communes de Chaufour Notre Dame, Fay et Pruillé le Chétif. La distribution des plannings d'activités a montré son efficacité puisqu'elle a mené à de nouvelles inscriptions. Le Bocage Cénomans souhaite identifier les lieux sur les communes où nous pourrions afficher les supports du service jeunesse. (notamment aux abords des arrêts de bus)

Le guide du bocage 2023 : L'étape de la validation sera actée lors de la prochaine commission communication du 22 mai. L'idéal serait de pouvoir diffuser le nouveau guide pour Bocage en fête.

Budget :

Suite au vote du budget du 9 mars dernier, 2 régularisations sont à faire. Cela ne remet pas en cause l'équilibre du budget primitif.

Les crédits votés pour la carte foot sont de nouveaux crédits et non pas des Restes à réaliser. Il suffit de prendre une décision modificative et de permuter les montants entre le 1068 et le 001.

Projet Social :

À la suite de la commission projet social de janvier dernier s'est dégagé un groupe de travail composé de Laurence Piron, Samia Carrière, Murielle Robin, François Mahé et Lise Devaux. L'objectif est de produire des supports et d'identifier les données à collecter ainsi que les moyens à mettre en place pour l'évaluation.

Lise va recueillir les informations auprès des agents, reprendre les différents bilans ainsi que les données publiques. Il a été préconisé par les élus de ne pas faire d'enquête auprès des administrés. La dernière, datée de 2022, ayant été jugée trop récente.

Un comité de pilotage a eu lieu le 27 mars avec la validation du calendrier prévisionnel 2023 élaboré par Monsieur Mahé et Mme Choplin de la CAF et un atelier d'évaluation de la CTG :

Blocages, limites...	... et pistes d'amélioration.
« Plusieurs communes (contacts plus compliqués) » « La légitimité du Bocage Cénomans » « Les associations ont une vision trop communale » « Sentiment d'appartenance des habitants à un territoire commun limité » « Dispersion du public cible »	« Une collaboration renforcée avec les communes » « Davantage de liens entre les acteurs et développement d'un esprit intercommunal » « Plus de liens avec les accueils périscolaires » « Plus de projets avec les écoles »
« animateurs difficiles à recruter »	« "Fidéliser" les animateurs » « Des contrats de travail pérennisés »
« Manque de temps sur la parentalité »	« Augmentation de 0,5 ETP le temps de travail sur la Parentalité »
« Les finances »	« Equilibrer les ambitions et les moyens financiers » « Lisibilité des moyens financiers notamment sur le poste de coordination » « Des financements pour les actions co-construites (type PEDT) »
« Absence de locaux dédiés à l'accueil des jeunes » (« si lieu pour les jeunes sur une commune, dévitalisation des autres communes »)	« Besoin d'un lieu ou d'un local mieux dimensionné »
« Difficulté à toucher le public en particulier les ados (communication) »	« Un agent dédié au service communication »
	« Adapter l'offre à l'évolution de la population » « Bien faire ce que l'on fait bien aujourd'hui »

Une rencontre est prévue avec Mme CHOPLIN de la CAF afin de conforter le travail démarré sur les bilans et préparer les termes de la convention territoriale globale de 2024-2028. L'objectif de cette rencontre est de pointer l'évolution des services du Syndicat et les besoins qui y sont liés, même si la CAF prétend n'a pas encore de visibilité sur les accompagnements en 2024 (nouvelle convention nationale en cours de signature). La CAF, avec les familles, finance un gros pourcentage de notre structure. Nous savons Mme Choplin réceptive à notre bilan positif.

Ouverture ALSH de Chauffour Notre Dame

Habilitation des locaux : Le dossier d'habilitation des locaux est arrivé sur le bureau du médecin de la PMI, nous sommes dans l'attente d'un retour. Lors de leur visite, les agents du service enfance jeunesse ont pointé quelques aménagements nécessaires : anti-pinces doigts aux portes, caches de sécurité aux prises de courant, installation de

portes manteaux, réhausseur pour les lavabos. Nous avons sollicité un rendez-vous auprès de la mairie de Chaufour Notre Dame pour échanger sur ces différents aménagements. Nous avons également un questionnaire concernant les amplificateurs d'ondes présents dans les salles accueillant les enfants et attendons le retour du médecin de la PMI à ce sujet.

Restauration : La commission Enfance Jeunesse a validé le scénario suivant pour la restauration :

Un cuisinier de l'organisme RESTAVAL assurera la fabrication des repas pour les deux accueils de loisirs au restaurant scolaire de Chaufour Notre Dame. Soit 50 repas enfants et 5 repas adultes pour St Georges du Bois et 28 repas enfants et 3 repas adultes pour Chaufour Notre Dame.

Un animateur de Saint Georges du Bois sera en charge de la livraison en mini-bus des repas de Chaufour Notre Dame à St Georges du Bois et de leur réchauffage.

Le contrat avec RESTAVAL est porté par la commune. La prestation fera l'objet d'une refacturation au Bocage Cénomans.

Entretien : Aucune modification à Saint Georges du Bois.

L'entretien du restaurant scolaire de Chaufour est assuré par le personnel RESTAVAL et les animateurs.

Deux heures d'entretien sont prévues dans notre simulation pour l'entretien des salles d'accueil, à effectuer entre 17h30 et 19h30. Nous sommes actuellement en recherche de personnel et favorisons de proposer un complément à un personnel déjà en poste.

Effectif accueilli : La simulation effectuée en octobre 2022 induisait une augmentation du nombre d'enfants accueillis passant de 60 à 80 enfants. Nous accueillons d'ores-et-déjà, en mai 2023, 80 enfants aux accueils de loisirs de Saint Georges du Bois et Pruillé le Chétif avec 6 animateurs, 1 stagiaire CPJEPS et 1 stagiaire BPJEPS (remplacé par un CEE sur les jours de formation).

OBJET : RH : TABLEAU DES EFFECTIFS 2023

À la suite du récent recrutement de la secrétaire comptable, il est nécessaire de revoir le tableau des effectifs du syndicat pour 2023.

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS

Année 2023

EMPLOI / POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article 3-3 de la loi du 24.03.2003)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Titulaire/stagiaire	contractuel	EFFECTIFS		Grade de l'agent qui occupe le poste	Si temps partiel (1)		Identité agent en fonction sur le poste (1)
		TC	TWC	A	B	C		oui	non					Quantité	Temps en				
Coordinatrice territoriale	DE_28_C291020		28			X	Animateur principal 1ère classe, Assistant territorial socio-éducatif, Conseiller territorial socio-éducatif, Educateur territorial de jeunes enfants	X		1			1	contractuel		28		Use DÉVALUX	
Secrétaire comptable en charge de la communication	DE_9_C090303		28			=	Rédacteur, Rédacteur pal 1ère classe, Rédacteur pal 2ème classe, Adjoint adm pal 1ère classe, Adjoint adm pal 2ème classe	X		1			1	contractuel		28		Myriam BOTON	
Responsable Enfance Jeunesse	DE_6_C170122		28			X	Animateur principal 1ère classe, Animateur principal 2ème classe, Animateur, Adjoint anim Pal 1ère classe, Adjoint anim Pal 2ème classe	X		1		1		Adjoint anim Pal 2ème classe		28		Antoine BOUDIN	
Directrice ALSH	DE_28_C291020		28			X	Adjoint anim Pal 1ère classe	X		1			1	contractuel		28		Chry BRULLI	
Animateur ALSH mercredi	DE_29_C291020	7,84				=	Adjoint animation	X		1			1	contractuel	7,84			Pauline DURAND	
Animateur ALSH mercredi	DE_29_C291020	7,84				X	Adjoint animation	X		1			1	contractuel	7,84			Elsa LETEKER	
Animateur ALSH mercredi	DE_29_C291020	7,84				=	Adjoint animation	X		1			1	contractuel	7,84			Caroline DEBENEN	
Animateur ALSH mercredi	DE_29_C291020	7,84				=	Adjoint animation	X		1			1	contractuel	7,84			Sabrina REZE	
Animateur ALSH mercredi	DE_29_C291020	7,84				=	Adjoint animation	X		1			1	contractuel	7,84			Amandine THOMAS	
Animateur ALSH mercredi	DE_46_C011222	7,84				X	Adjoint animation	X		1			1	contractuel	7,84			Delores RICHARD	
Animateur ALSH mercredi	DE_29_C291020	4,31				X	Adjoint animation	X		1			1	contractuel	4,31			Céline LEROY	
Responsable Petite Enfance/parentalité/relais	DE_3_C070121		28			X	Educateur de jeunes enfants, Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, Puéricultrice, Conseiller en économie sociale et familiale			1				Educateur de jeunes enfants		28		Nathalie GRANDIN	
Educatrice relais	DE_22_C060117		24,5			X	Educateur de jeunes enfants	X		1			1	Educateur de jeunes enfants		24,5		Chère DEZVET	
Entretien (locaux, matériel)	DE_21_C060117		11			X	Adjoint technique	X		1			1	Adjoint technique		11		Isabelle BEPUN	
TOTALUX			105	142,9						14	0	4	10			247,65			

(1) Ces colonnes peuvent être ajoutées à celles du tableau annexé à la délibération pour votre gestion interne.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, le processus de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote du tableau des effectifs par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix le tableau des effectifs.

OBJET : RH : MODIFICATION DELIBÉRATION RIFSEEP

La délibération sur les conditions d'octroi du RIFSEEP n° DE_11_C090323 est annulée et remplacée.
Est ajouté dans la nouvelle délibération :

Article 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES A L'ENSEMBLE DES FILIERES

Les bénéficiaires

Sont susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération :

- Les agents titulaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
- Les agents stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
- Les agents contractuels à temps complet, temps non complet ou à temps partiel

ARTICLE 4 : Condition d'attribution de l'IFSE et du CIA

Agents de catégorie B

- Filière Animation : animateurs territoriaux
- Filière Administrative : rédacteurs territoriaux

Groupes	Fonctions	IFSE (montants plafonds FPE)	IFSE (montants plafonds Collectivité)
Groupe 1	Pas d'agent en fonction actuellement	17 480 €	8 400 €
Groupe 2	Direction/ coordination de pôle	16 015 €	5 000 €
Groupe 3	Coordination	14 650 €	2 400 €

Le montant plafond CIA retenu par la collectivité pour la catégorie B est de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de la modification de la délibération RIFSEEP par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

☛ Les élus valident à l'unanimité la modification de la délibération RIFSEEP

RH : MODIFICATION DELIBERATION POSTE DIRECTRICE DES ALSH

À la vue de l'évolution du poste de directrice ALSH, liée à la fréquentation du service et à l'évolution du cadre d'emplois, la délibération n° DE_28_C291020 relative à l'ouverture du poste de directeur d'ALSH est modifiée comme telle :

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint d'animation de catégorie C et du grade d'animateur territorial de catégorie B.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de la modification de la délibération poste directrice ALSH par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la modification de la délibération poste directrice des ALSH.**

RH : OUVERTURE POSTE CDD DES MERCREDIS

Avec l'ouverture de l'accueil de loisirs à Chaufour-Notre-Dame le mercredi, l'accueil de l'ensemble des enfants de 3 à 11 ans nécessite l'encadrement de 7.5 animateurs. L'encadrement est aujourd'hui assuré par 6.5 CDD et deux postes d'encadrant sont complétés par un stagiaire BPJEPS et un stagiaire CPJEPS. Il est demandé aux élus l'ouverture d'un poste en CDD supplémentaire sur les mercredis au cas où le besoin se ferait ressentir, sur les mêmes conditions que ceux déjà en place (7.84h hebdomadaires annualisées).

➤ **Avis favorable du Bureau**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de l'ouverture d'un poste CDD des mercredis par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix l'ouverture d'un poste CDD des mercredis.**

EJ : ADHESION JEUNESSE

Les prérequis permettant le soutien financier de la CAF indiquent que la facturation des services proposés aux familles doit prendre en compte les quotients familiaux pour proposer des tarifs différenciés. Pour éviter des tarifs différenciés pour chaque activité et pour inciter les jeunes à participer à l'ensemble des offres du service jeunesse, la commission enfance jeunesse propose au comité syndical la mise en place d'une adhésion jeunesse.

Service inclus

Celle-ci inclurait l'ensemble des offres jeunesse à l'exception des chantiers argent de poche, c'est à dire : les Tickets Sports, l'accompagnement de projets de jeunes, les séjours neige, ados et pré-ados.

Durée et modalités

L'adhésion serait annuelle, du mois d'août au mois de juillet de l'année qui suit pour permettre aux futurs collégiens d'adhérer dès le mois d'août qui précède leur rentrée en classe de sixième. L'adhésion serait individuelle et gérée grâce au logiciel INOé.

Tarifs

Il est proposé que le système de tarification soit le même que pour les autres services, c'est-à-dire en définissant un taux d'effort (un pourcentage appliqué au quotient familial). Les élus de la commission proposent un taux d'effort de 1%. L'objectif étant d'éviter un tarif dissuasif pour les jeunes et leur famille. Ce qui donne les tarifs suivants :

- Quotient familial minimum (467)/ Tarif minimum : 4.67 €
- Quotient familial médian (1309)/ Tarif médian : 13.09€
- Quotient familial maximum (2078)/ Tarif maximum : 20.78€

L'adhésion **par enfant** serait facturée dès la première participation du jeune. Cette adhésion individuelle vise à inciter les jeunes à s'inscrire à plusieurs activités pour amortir le prix de l'adhésion. Aucun prorata ne serait proposé.

➤ **Proposition complémentaire du Bureau :**

Taux d'effort à hauteur de 0,5% soit :

BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°2 : RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Suite au retour de la trésorerie, il est proposé de prendre une décision modificative n°2 qui vient régulariser l'affectation des recettes d'investissement :
 - C/1068 -588 873.83 €
 - C/001 +588 873.83 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Adopte la décision modificative n°2
- Autorise Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Audrey HERMAN, à signer tout document se référant à cette affaire.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

➤ **Les élus valident à l'unanimité des voix la décision modificative n°2 et autorise Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Audrey HERMAN, à signer tout document se référant à cette affaire.**

BUDGET : REGULARISATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2023 : MODIFICATION DE L'AFFECTATION DE RESULTATS

Suite au retour de la trésorerie, il est proposé de modifier la délibération n° DE_5_C090323 sur l'affectation de résultats 2022 tel que :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître les résultats d'exécution suivants :

	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	
excédent reporté 002		170 805.63 €
Total		170 805.63 €
	INVESTISSEMENT	
excédent ou déficit reporté 001		592 913.52 €
affectation du résultat (le cas éch.)		- €
RAR dépenses	- €	- €
Total		592 913.52 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, décide de :

- Affecter en réserve à l'investissement 0 € (article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé).
- Reporter au budget primitif 2023 le résultat de fonctionnement de 170 805.63 €.
- Reporter au budget primitif 2023 le résultat d'investissement de 592 913.52 €
- Autorise Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Audrey HERMAN, à signer tout document se référant à cette affaire.

BUDGET : REGULARISATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2023 : REPORT DES EXCEDENTS

Les excédents de fonctionnement et d'investissement ainsi que les inscriptions des crédits carte foot 2023 en restes à réaliser sont reportés en tant que nouveaux crédits au 21314.

▼ Sens	▼ Compte []	SERVICES	Foncti. []	Report (R) []	Total prévu N-1 []	Proposé (P) []
0	21314	40	322	-885 819,93 €	0,00 €	885 819,93 €
				0,00 €		0,00 €
Total dépense				-885 819,93 €		885 819,93 €
Total recette						

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

☛ Les élus valident à l'unanimité le report en tant que nouveaux crédits au 21314 les excédents de fonctionnement et d'investissement ainsi que les inscriptions des crédits carte foot et autorise Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Audrey HERMAN, à signer tout document se référant à cette affaire.

DÉCISION PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DU COMITÉ SYNDICAL

Le syndicat intercommunal du Bocage Cénomans a signé six contrats à durée déterminée annualisés de 360 heures chacun et un contrat en CDD de 198 heures pour l'année 2023. Or, n'ont pas été pris en compte les temps de préparation et de bilan dans le cadre de l'accueil de loisirs des mercredis ainsi que le 37^{ème} mercredi de l'année 2023.

Considérant que les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée minimale de douze mois ;

Considérant qu'il est nécessaire de compléter le temps de travail des effectifs déjà en place, de l'accueil de loisirs des mercredis du SIVOM du Bocage Cénomans, notamment afin de réaliser les temps de préparation et les bilans et d'assurer l'accueil de loisirs du 37^{ème} mercredi de 2023 ;

La Présidente prend la décision en vertu de la délégation du Comité Syndical, de proposer 7 contrats d'accroissement d'activité selon les modalités suivantes :

Emplois	Indices brut et majoré correspondants	Service	Temps de travail	Durée	Rémunération calculée sur la base de :
7 animateurs de loisirs	IB : 367 IM : 353	ALSH mercredis	6x25 h et 1x20 h	Année 2023	12.78 €/h brut

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

DSP : Ce sujet est à l'étude et en cours de travail.

Le contrat avec Léo Lagrange arrive à échéance fin 2023. La procédure d'appel d'offres a été lancée. Afin de peser dans les négociations, il est prévu d'analyser une gestion en régie.

Une rencontre est prévue avec Léo Lagrange début juillet. Leur proposition a été budgétisée sur 5 ans avec un taux d'inflation annuel de 3 % pour les charges de personnel et de 2 % pour les autres postes de dépenses. Il convient de négocier une baisse des charges et un ajustement des recettes au plus près de la réalité.

Rappel sur la réservation du matériel communautaire : Il est demandé pour la bonne gestion de la réservation du matériel communautaire entre les 5 communes du SIVOM de bien passer par le secrétariat du Bocage, de remplir un bon de réservation et de restituer le matériel dans les délais annoncés.

Factures ALSH impayées : Le montant total des impayés s'élève à 6000 € sur les 3 dernières années. Afin de récupérer ces fonds et stopper cette situation. Il est convenu :

1/ que dans un premier temps le responsable du service prenne contact avec les familles pour les informer de la situation

2/ que, le cas échéant, un RDV soit pris avec les familles

3/ en dernier recours, les familles seront informées que leur enfant ne sera plus inscrit dans les accueils du Bocage Cénomans

Désormais, un point sera fait tous les ans sur les restes à payer.

Groupe de travail pour un nouvel espace pour le SIVOM : Mme Leballeur suggère la mise en place d'un futur groupe de travail pour un éventuel nouvel espace pour le SIVOM. L'objectif n'est pas d'être dans l'opérationnel mais de :

- Démarrer une réflexion

- Faire vivre la collaboration entre les 5 communes
- Analyser les besoins (faut-il continuer à répartir les offres sur le territoire ?)
- Quels sont les besoins des familles ?
- Se donner le temps sur deux ans (2023-2024) de se poser les questions, pour travailler ensemble
- Faire un diagnostic, un état des lieux

La proposition est discutée.

Il est proposé lors du prochain comité syndical de faire un état des lieux sur l'évolution du nombre d'enfants sur le territoire, la fréquentation des ALSH de St Georges du Bois et l'ouverture de l'ALSH de Chaufour Notre Dame. Le centre de loisirs de Rouillon, imposant pour son territoire est mentionné.

Le rendez-vous pour la visite du terrain de la Péraudière situé à Pruillé le Chétif initialement prévue pour le 13 mai à 10h30 est annulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Rappel le 17 juin prochain : l'événement Bocage en fête à Trangé de 9h30 à 14h00

Prochain comité syndical prévu le jeudi 5 octobre 2023 à 20h00 à la salle communale de Chaufour Notre Dame.